LA POSITION DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre considère des pourparlers avec 60 résidants parmi 4 000 résidants affectés comme une vraie consultation? Est-ce qu'il n'a pas pris la responsabilité pour la bonne consultation pour faire la politique en public?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle tégionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, je veux juste rappeler à mon honorable collègue que nous avons un mandat tout simplement de tenter de réduire le déficit postal et que nous avons reçu des directives du ministre des Finances de tenter de réduire ce déficit d'ici l'année 1987-1988. Conséquemment des décisions de cette nature doivent être prises par la Société canadienne des postes et nous n'avons Pas l'intention de nous ingérer dans ces décisions qui sont de nature corporative.

[Traduction]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il aurait affirmé que le secteur énergétique n'est pas créateur d'emplois. Est-ce à dire que son ministère renonce Son objectif de faire du secteur énergétique le moteur de la croissance économique?

et

le

1%

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le développement du secteur de l'énergie dans tous les pays est une réalité en soi. ènergie d'abord et avant tout sert de base à l'industrie du pays, et deuxièmement peut être un objet d'exportation. Dans ce sens, l'énergie est un instrument qui crée des emplois dans un pays, l'énergie est un instrument qui été de la Main-d'oeus, mais ce n'est pas un objectif du ministère de la Maind'oeuvre et de l'Immigration que de se servir de l'énergie pour créer des emplois.

LES CHEMINS DE FER

LES ATELIERS DU CN À POINTE-SAINT-CHARLES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsière d'État (Trans-ports le voudrais poser ma question au ministre d'État (Transports) et si je m'adresse à lui, c'est que son ministre sénior a et si je m'adresse à lui, c'est que son ministre catégoriquement d'intervenir auprès du CN pour empêcher le transfert des travaux . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, veuillez poser la

M. Guilbault (Saint-Jacques): Même si son ministre sénior Tefuse, est-ce que le ministre d'État (Transports), au moins lui-

Ouestions orales

même, est-ce qu'il est prêt à intervenir auprès du CN afin d'éviter que le pire ne survienne à Pointe-Saint-Charles?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je pense que mon collègue a très bien exprimé cette semaine quel était l'état du dossier du CN à Montréal. La compagnie a pris des décisions corporatives qui, à mon sens, étaient justifiées. Les locomotives, on l'a dit, allaient de mieux en mieux et nécessitaient moins de réparations. Ce sont les raisons pour lesquelles il a fermé certaines usines ou certains ateliers de réparation. Par contre, le CN a annoncé qu'il cherchait des contrats ailleurs, aux États-Unis, pour améliorer la situation à Montréal et non la détériorer. N'oubliez pas qu'il s'est créé au-delà de 100 000 emplois à Montréal par le secteur privé, le CN peut faire la même chose.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): En un mot, j'en conclus que le ministre n'interviendra pas lui non plus, monsieur le Président, et je me pose la question comment il se fait qu'un ministre, le ministre d'État (Transports), n'est même pas capable de se lever dans cette Chambre et défendre les ressortissants de sa province qui sont menacés par l'action d'une corporation du gouvernement. Cela, je ne me l'explique pas, peut-être que le ministre pourrait nous l'expliquer.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député libéral dramatise un dossier dans lequel il n'y a même pas eu de mises à pied à Montréal encore. Alors il v a eu une déclaration d'une personne, pas du CN, d'une personne qui a dit que peut-être il y aurait des choses, et le CN a répliqué positivement à de la création de nouvelles entreprises ou à de nouvelles façons de gérer pour conserver l'emploi et l'améliorer à Montréal.

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÉTABLISSEMENT DU STATUT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a trait au retard intolérable que les autochtones subissent pour se faire réinscrire en vertu du projet de loi C-31. Le ministre pourrait-il nous dire quel progrès on a réalisé depuis mai en vue de réduire la période d'attente, qui est de 3 ou 4 ans, avant que ces gens puissent recouvrer leurs droits?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le ministre le sait, on a réduit la période d'attente. On avait prévu à l'origine recevoir quelque 65 000 ou 68 000 demandes de rétablissement du statut. Le ministère et les Indiens tiennent ce rétablissement pour fort important.